

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 14 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 07 octobre 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

**Présents : M.VOLLE – CROZIER – BEUGNET – HILAIRE – GAUTHIER – CORNET
– BOUNIARD – JOLLIVET – GRENIER – LEBRAT – PEREZ – PIQUEMAL**

Excusés : M.EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL

Absents : M.RAMUS – RIFFARD

Mr HILAIRE a été élu secrétaire.

Objet : Augmentation valeur faciale tickets restaurant

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres restaurant,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03 février 2009, le Conseil Municipal a d'une part autorisé la signature d'une convention de services avec EDENRED (anciennement ACCOR) afin que le personnel communal puisse bénéficier des tickets restaurant, et d'autre part fixer la valeur faciale de ces tickets à 5.00 €.

Monsieur le Maire propose de porter la valeur faciale des tickets restaurant à 7.00 €, soit 3.50 € (50 %) à la charge de la commune et 3.50 € (50 %) à la charge de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2020.

.../...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- **DECIDE** de fixer la valeur faciale des tickets restaurant à 7.00 € soit 3.50 € (50 %) à la charge de la commune et 3.50 € (50 %) à la charge de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 octobre 2019.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 15 octobre 2019.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

16 OCT. 2019